

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 28 juin 2010 de M^{me} Anne Moratti Jung, M. Gérard Deshusses et M^{me} Catherine Buchet-Harder, acceptée par le Conseil municipal le 28 juin 2010, intitulée: «Pour que la Gérance immobilière municipale reprenne son travail!»

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- que, depuis le 19 janvier 2010, la Gérance immobilière municipale ne peut plus travailler sur l'application du nouveau règlement sur les logements sociaux, attendant la fin des travaux de la commission du logement et le vote en séance plénière. Pour des raisons de politique politicienne, les travaux ont été artificiellement allongés en commission et le rapport de minorité retenu;
- que 250 à 300 familles attendent un ajustement de leur loyer. Le travail de l'administration ne peut pas être bloqué indéfiniment, car cela va à l'encontre des promesses faites par des groupes politiques lors de la séance plénière du 19 janvier 2010. Cela va également à l'encontre de l'engagement moral pris par le rapporteur de majorité et la rapporteuse de minorité le 19 mai 2010,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de reprendre ses travaux sur l'application du nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a fait sienne la résolution adoptée en urgence par le Conseil municipal.

Comme souligné par le Conseil administratif dans sa réponse à la résolution R-128 relative à l'application du règlement sur les logements sociaux, les instructions ad hoc ont été données à la Gérance immobilière municipale afin qu'elle reprenne immédiatement ses travaux relatifs à l'application du règlement précité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno

Le 8 septembre 2010.